

RECOMMANDATIONS SUR LE PARCOURS BAFA SDJES 28

A - RECAPITULATIF DES CONSEILS AUX ORGANISATEURS ET ORGANISMES DE FORMATION

Les appréciations des trois étapes sont destinées au JURY et non aux futurs employeurs. Les conseils qui peuvent être prodigués au stagiaire lors de son entretien oral ne sont pas forcément utiles pour le jury.

Sur la forme :

- ◆ Eviter les points d'exclamation, les points de suspension ;
- ◆ S'adresser directement au candidat ;
- ◆ Eviter le terme « professionnel » ;
- ◆ Eviter les traits de personnalité ;
- ◆ Eviter les verbes d'état : sembler, apparaître, laisser deviner, devoir, devenir ;
- ◆ Eviter l'utilisation du conditionnel, du futur ;
- ◆ Ne pas copier-coller le même commentaire pour les stages pratiques effectués en deux fois.

Sur le fond, une appréciation doit être :

- ◆ Claire et sans ambiguïté ;
- ◆ Basée sur des critères d'évaluation ;
- ◆ Cohérente : un avis favorable ne peut être assorti de réserves. Une appréciation défavorable signifie qu'un animateur n'est pas prêt. Il ne s'agit pas d'une sanction. Vous devez prendre vos responsabilités.

L'appréciation écrite est à différencier de l'entretien final du candidat, il faut donc éviter :

- ◆ De lui notifier ici les conseils à donner pour la suite (ce qui sera fait lors de l'entretien d'évaluation finale) ;
- ◆ De donner des conseils à ses futurs employeurs (devra être épaulé ou à réserver à un public de maternelles ;
- ◆ De lui faire des félicitations ;
- ◆ De régler des comptes.

**B - LE RÔLE DE L'ADMINISTRATION DANS LE PARCOURS
DE LA FORMATION BAFA**

Validation de la conformité du stage pratique par l'Administration :

L'administration s'attache à vérifier que le stage pratique s'est déroulé en respectant les exigences contenues dans l'arrêté de 2015 ainsi que les attendus du jury d'Eure-et-Loir.

Le stage doit se dérouler dans les conditions suivantes :

- ◆ 14 jours minimum ou plus ;
- ◆ Il ne peut être divisé qu'en deux parties, au plus ;
- ◆ Une période de stage est de 4 jours minimum ;
- ◆ Une journée de stage pratique compte 6h ;
- ◆ Si le stage s'effectue dans un accueil périscolaire, il est de 6 jours ou 12 demi-journées au plus (une 1/2 journée = 3 heures minimum en continu) ;
- ◆ Sur le territoire national ;
- ◆ Un stage pratique ne peut pas être validé en accueil jeunes, en séjour spécifique, en séjour court ;
- ◆ Il ne peut se dérouler à l'étranger.

L'administration s'assure que l'honorabilité du candidat stagiaire a pu être vérifiée, c'est-à-dire qu'aucune alerte AIA n'est générée sur son identité sur l'application TAM.



C - LE RÔLE DE L'ORGANISATEUR ACCUEILLANT LE STAGIAIRE PRATIQUE

DECLARER CORRECTEMENT LE STAGIAIRE SUR L'APPLICATION NATIONALE TAM

1. Les éléments de l'identité du stagiaire doivent être renseignés avec soin et correspondre exactement aux informations saisies par le stagiaire sur leur compte BAFA, au risque de ne pas pouvoir valider le stage.
2. Les éléments de l'identité doivent être enregistrés conformément à l'état civil figurant sur les pièces d'identité déposées sur leur compte BAFA.

TRES IMPORTANT

La déclaration d'un stagiaire BAFA sur GAM/TAM doit être conforme au modèle ci-dessous :

Animateur ▼	MSJS Anim ▼	BAFA ▼	Stagiaire ▼
-------------	-------------	--------	-------------

(Fonction : Animateur / Catégorie de diplômes : MSJS Anim / Diplômes : BAFA / Qualité : stagiaire)

Le dépôt de l'évaluation sur TAM doit être effectué sans délai dès la fin du stage.

Une évaluation de stage pratique non déposée sur GAM pénalise le stagiaire car il ne peut pas entrer en approfondissement.

Il est impossible de revenir sur une fiche complémentaire dont la période a expiré, un stagiaire mal ou pas enregistré par l'organisateur dans la fiche complémentaire, devra effectuer un nouveau stage pratique.

D - ACCOMPAGNER EFFICACEMENT LE STAGIAIRE PENDANT SON STAGE PRATIQUE

L'arrêté du 15 juillet 2015 attribue au Directeur de l'accueil la fonction de « coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation » (article 25).

Les obligations du directeur sont donc de prévoir au moins trois entretiens formels avec le stagiaire :

- ◆ A son arrivée, en lui présentant les critères qui présideront son évaluation. Un support d'évaluation est vivement conseillé ;
- ◆ A mi-stage pour faire un point, encourager et réajuster le comportement si besoin ;
- ◆ A la fin du stage, pour l'entretien dans lequel le Directeur évoquera l'évaluation au regard des critères annoncés. Il peut délivrer d'éventuels conseils pour l'avenir mais ceux-ci ne seront pas reportés sur l'appréciation finale figurant sur le certificat de stage pratique.



Le stagiaire doit recevoir à ce moment-là le rapport de l'appréciation finale afin de ne pas le pénaliser dans la suite de son parcours de formation.

Cette évaluation sera en parallèle immédiatement saisie dans l'application TAM.

- ✓ Le stagiaire doit être mis en position de responsabilité : il s'agit d'un stage d'expérimentation et non d'observation ;
- ✓ Rien ne s'oppose à ce que le stagiaire encadre en autonomie un groupe de mineurs, y compris en déplacement ;
- ✓ Il dispose en effet des mêmes prérogatives qu'un animateur qualifié ou qu'un animateur non qualifié ;
- ✓ La Direction de l'accueil répartit l'équipe en fonction des activités proposées et des compétences des animateurs ;
- ✓ Elle veille à permettre au stagiaire de se confronter à la réalité d'un encadrement d'activités avec un groupe de mineurs, sous peine de ne pouvoir l'évaluer correctement.

La Direction doit s'organiser pour avoir du temps à consacrer aux entretiens formels mais également à l'observation et à l'accompagnement formatif du stagiaire.



E - ÉVALUER LE STAGIAIRE AVEC PERTINENCE

<u>EXEMPLES DE CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
Bon stage et bonne évolution. La stagiaire répond aux critères de validation.	Cette appréciation ne suffit pas, car elle n'est pas argumentée et ne s'appuie pas sur des critères d'évaluation.
Il devra être épaulé par une équipe d'animation confirmée. La stagiaire est en cours d'acquisition des fonctions et aptitudes.	Un stagiaire en formation dispose des mêmes prérogatives que les autres. Il s'agit de savoir s'il peut agir seul en encadrement d'un groupe de mineurs.
La stagiaire s'est enrichie de la thématique du stage de formation pour continuer de visualiser ses fonctions d'animatrice. Il devra réellement travailler son auto-analyse et sa remise en question. A su prendre du plaisir et en donner. Devra continuer à travailler ses modes de communications qu'ils soient verbaux ou non verbaux.	INCOMPREHENSIBLE.
Douce, bienveillante, joviale, discret, souriant, avenante	Éviter les traits de personnalité.
Tu as été capable de préparer et d'organiser une grande animation. Cependant tes interventions sont restées trop irrégulières lors des temps théoriques. Il te faudra te dynamiser, demander conseil auprès de ton équipe afin de progresser dans ton rôle d'animateur. Le stagiaire doit faire attention à la gestion de sa fatigue. Doit adapter sa façon de parler en fonction de l'âge des enfants.	Évaluation qui peut être exprimée oralement lors de l'entretien formel de fin de stage mais est inopérant pour le jury. Éviter l'utilisation du 'tu'.
Le stagiaire devra être capable de partager sereinement ses idées auprès des futures équipes, des enfants et au service du projet pédagogique Devra aussi être attentif au respect des consignes données. Malgré une faible implication, il a réussi à se positionner sur quelques temps de la formation. Il va devoir sérieusement revoir son implication au sein d'une équipe d'animation. Pour cela il va devoir être encadré et suivi par une équipe d'animation confirmée afin de continuer le travail commencé en formation et lui apprendre le travail en équipe. La stagiaire a pris un peu d'autonomie. Elle peut gérer un petit groupe d'enfants et animer des ateliers. Toutefois elle reste trop timide et manque d'initiative. Elle doit gagner en assurance en connaissance d'activités afin de trouver sa place au sein d'une équipe. Avec une personnalité forte, elle a su s'intégrer au groupe mais elle devra être vigilante quant à la gestion de ses émotions afin de ne pas transmettre de sentiment négatif aux membres des futures équipes.	Ces évaluations contiennent des réserves qui auraient pu justifier un avis défavorable.
Il a un très bon relationnel avec les enfants, l'investissement a été cependant un peu mis à mal par sa situation, des propositions ont été menées malgré tout à bien sur le centre de loisirs.	Ne pas faire allusion à des situations que le jury ignore. Il y a là des sous-entendus qui ne servent à rien, sauf à semer le doute sur les aptitudes du stagiaire.
Une filière sportive serait plus adaptée à son profil. Il se sent plus à l'aise avec le public 3/6 ans et 6/11 ans. Il doit tout de même arriver à poser un 'cadre' aux enfants.	Éviter les évaluations A PROFIL. Éviter de lui coller l'étiquette animateur de 'maternels', animateur 'ados' ou 'sportif'.
Le stagiaire, avec plus d'expériences, devra travailler sur sa posture professionnelle en faisant preuve de davantage de maturité en tant que référent éducatif.	Éviter le terme 'professionnel' alors qu'il s'agit d'un titre de l'animation volontaire.
Il devra être rassuré par sa future équipe d'animation et de direction. Bon animateur en devenir.	Éviter de parier sur l'avenir, le candidat doit être en capacité d'encadrer dès la fin de son parcours de formation.

F - RAPPEL REGLEMENTAIRE

Arrêté du 15 juillet 2015 – Article 9

1° Préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique adapté, aux conduites addictives ou aux comportements à risque, notamment ceux liés à la sexualité. La prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement est intégrée dans la formation ;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2° Les aptitudes devant être évaluées par l'ORGANISME DE FORMATION :

- Savoir transmettre et faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Savoir situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- Savoir construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et veiller à prévenir toute forme de discrimination notamment sur le fondement de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre ;
- Savoir apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Si des faits observés au cours des stages laissent penser que l'animateur pourrait être dangereux, l'avis défavorable doit être doublé d'un signalement au SDJES du lieu de résidence de l'animateur.

Pour toutes questions vous pouvez contacter :

bafa28@ac-orleans-tours.fr

